

familiales, pourvu qu'elle se fasse à bon escient. Je n'y verrais par exemple aucune objection si elle visait les personnes qui gagnent \$50,000 par an, et s'il leur fallait se plier à certaines règles; mais l'imposer à ce groupe de gens est quelque chose que je ne puis tolérer, surtout quand on entend de temps à autre des honorables députés qui disent que nous devrions donner plus d'argent à la Birmanie ou à d'autres pays en vertu des divers plans à notre disposition. Quand nous donnons effectivement de l'argent, nous ne posons aucune condition. Nous ne disons pas qu'on doit fournir \$5 avant que nous leur donnions 25 millions. Je crois que nous devrions veiller à la protection de notre population, notamment des miséreux.

J'ai parlé des enfants qui ont dû quitter l'école pour rentrer chez eux, à cause du nouveau directeur régional. J'ai parlé à ce jeune homme, très comme il faut. Il m'a dit qu'il doit s'en tenir à la lettre de la loi et j'ai reconnu qu'il le fait. La seule raison pour laquelle on versait les allocations familiales auparavant, c'était parce que le directeur régional prenait des accommodements avec certains règlements, dont un prescrivait que les chèques d'allocations familiales doivent être versés directement aux parents.

Au fait, la mission locale a la garde des enfants pendant au moins 10 mois de l'année et souvent pendant plus longtemps encore. Par suite, pour que le régime fonctionne, l'argent doit être versé directement à la mission. Effectivement, le même monsieur a cherché à faire emprisonner l'ancien supérieur, le père Gagnon, parce qu'il touchait les chèques au bureau de poste de l'Île-à-la-Crosse, quoique les parents eussent été tenus de parcourir bien des milles pour obtenir les chèques et n'eussent pu les lire, les ayant reçus, la majorité d'entre eux étant tout à fait illettrés.

Les fonctionnaires ne tiennent pas compte de ces circonstances. Leur attitude et la loi elle-même se fondent sur l'hypothèse que, dans son application, on traite avec des gens ayant un niveau normal d'intelligence et d'instruction. Les directives qu'on a émises ne servent à rien parce qu'elles ne se fondent pas sur la réalité.

J'ai dit, il y a une minute, que je donnerais les détails de quelques-uns de ces cas, afin de permettre au comité de se rendre compte des conséquences que de telles dispositions ont eues pour ces gens. Voici une lettre de quelqu'un qui est suffisamment instruit pour savoir écrire:

S'il vous plaît au cas où vous iriez une fois à Regina, demandez je vous prie pour moi à M. C. P. Allen, directeur régional des allocations familiales pourquoi il n'envoie pas l'allocation familiale à mes enfants depuis sept mois. Demandez-lui donc d'envoyer tout cela à ma femme Vitalin Gardiner.

Et plus loin:

J'ai une famille nombreuse; j'ai sept enfants qui vivent à la maison et je serais bien content si vous pouviez obtenir cela pour ma femme, s'il vous plaît.

En voilà un qui sait au moins écrire. Mais il est impossible d'insister pour que ces gens signent leurs chèques, parce qu'ils ne savent pas le faire. Ils y apposent une croix. Ils ont autorisé le prêtre de la mission à aller chercher les chèques d'allocations familiales au bureau de poste. Cela a toujours fonctionné. Les livres de la mission sont accessibles à l'inspection de quiconque. L'inspecteur provincial des écoles me dit qu'il examine les livres régulièrement et qu'il les a trouvés en parfait ordre. On y garde un compte pour chaque enfant et, s'il faut lui acheter des vêtements, on les achète avec l'allocation familiale.

Ce dont il faut prendre note, c'est que ces gens n'ont pas de compte en banque. Ils ne savent ni lire ni écrire. Une loi adoptée pour les autres parties du Canada n'a pas d'effet dans cette région. On fait enfreindre la loi à ces gens. Ils ont de l'infraction à la loi des idées différentes de celles qu'ont les citoyens des autres parties de notre pays. Ils ne pensent pas enfreindre la loi en remettant leurs chèques et en envoyant leurs enfants à l'école. Je donnerai lecture d'un extrait d'une lettre qu'écrit une autre femme:

Je suis une pauvre veuve. Souvent je me rends au bureau de poste pour chercher mon chèque d'allocations familiales, qui ne m'est pas parvenu depuis des mois. Tout ce que j'y trouve, ce sont des questionnaires, des objections, des paiements en trop, etc. On dirait vraiment que c'est un crime que d'avoir placé un enfant dans un orphelinat ou un pensionnat, et que je dois en être punie. Je ferai de mon mieux encore une fois pour répondre à vos questions, afin de pouvoir enfin recevoir un peu de l'argent dont j'ai tant besoin.

C'est à cela qu'elle songeait. Le directeur régional a adressé le questionnaire à ces gens. Quand il était ici, je lui ai dit que c'était une perte de temps, parce qu'ils sont incapables de lire et qu'ils ne pourraient le remplir. La première question est la suivante: "Nom de l'école ou de l'institution" puis on demande: "Liste des sommes versées à l'école ou à l'institution depuis l'inscription". Ces sommes sont versées en grande partie par le prêtre qui dirige la mission. Voici la question suivante: "Imaginez les frais de transport à l'aller et au retour de l'école". Ces frais peuvent être établis. "Indiquez le coût des vêtements depuis que l'enfant va à l'école." La plupart des gens ne tiennent pas de comptes, car ils passent leur temps à voyager en canot. On peut donc difficilement obtenir des renseignements sur ce point. Encore une question: "Indiquez en détail ce que vous avez payé au médecin,